



Conseil économique et social

Distr. générale
8 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par Soroptimist International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Les questions relatives à la protection sociale et aux droits de la personne présentent des liens étroits et durables, et sont considérées comme prioritaires depuis 1948, date à laquelle le droit à la sécurité sociale a été inscrit au paragraphe 1 de l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a alors été reconnu que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. Par ailleurs, dans le cadre des programmes de protection sociale, les femmes sont des bénéficiaires de la sécurité sociale, notamment de régimes d'assurance sociale et de régimes de retraite publics ou privés.

Malgré les progrès notables enregistrés en matière d'extension de la protection sociale dans de nombreuses régions du monde, le droit à la sécurité sociale n'est toujours pas une réalité pour la majorité de la population mondiale. Seulement 45 % de la population a effectivement accès à au moins une prestation sociale, tandis que les 55 % restants, soit 4 milliards de personnes, restent sans protection. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail, seulement 29 % de la population mondiale a accès à des systèmes complets de protection sociale couvrant toute la gamme des prestations, depuis les allocations familiales jusqu'aux pensions de retraite. Autrement dit, la grande majorité de la population (71 %, soit 5,2 milliards de personnes) n'est pas protégée, ou ne l'est que partiellement.

Pour Soroptimist International, la protection sociale est une stratégie décisive d'élimination de la pauvreté pour parvenir à un développement durable pour tous. Il a été établi que les politiques et programmes de protection sociale adaptés au contexte national, notamment les socles de protection sociale, jouent un rôle essentiel pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité des femmes, des enfants, des personnes âgées, des peuples autochtones et des personnes handicapées. Les politiques de protection sociale présentent un grand potentiel pour favoriser l'exercice des droits à l'éducation, à la sécurité sociale, à la santé, à l'alimentation, au logement et à l'eau, conformément aux obligations que le droit international des droits de l'homme impose aux États. Lorsque les garanties qu'ils offrent sont considérées comme des minima et non comme des objectifs à atteindre, les socles de protection sociale peuvent grandement contribuer à l'égalité des genres et au respect des droits au niveau essentiel minimum, en particulier pour les groupes marginalisés.

Nous estimons que l'accès à un enseignement de qualité au-delà de l'enseignement primaire, qui offrirait aux femmes et aux filles la possibilité de réaliser leur potentiel, de s'investir dans l'entrepreneuriat social ou de trouver un emploi intéressant, peut être considéré comme un des principaux piliers de la protection sociale. En plus d'un système de santé favorable, le fait de bénéficier d'un logement convenable satisfaisant les besoins de la famille et d'un filet de sécurité sociale, comprenant des aides financières pour les différentes étapes de la vie, permet aux femmes et aux filles en particulier de sortir de la pauvreté et d'être autonomes à l'avenir.

Pour aider les femmes et les filles à sortir de la pauvreté, Soroptimist International préconise les mesures suivantes :

- Garantir l'accès à une éducation gratuite et de qualité à tous les niveaux de l'enseignement et pour l'ensemble des femmes et des filles, permettant à ces dernières de sortir de la pauvreté tout en contribuant au développement économique aux niveaux local et national ;

- Permettre l'autonomisation des femmes et des filles par l'emploi reconnu, qui garantit un salaire minimum vital, et fournir des aides financières et des formations accessibles pour que celles qui le souhaitent puissent acquérir des compétences dans le domaine de l'entrepreneuriat ;
- Fournir des soins de santé complets et de qualité, en particulier des soins de santé maternelle et infantile, accompagnés d'une éducation et d'une information adéquates en ce qui concerne les droits en matière de santé sexuelle et procréative ;
- Mettre en place des systèmes et des socles de protection sociale pour les plus vulnérables, en particulier pour les personnes handicapées ou souffrant de maladies de longue durée et pour les personnes âgées ;
- Mettre en œuvre des politiques de protection sociale assurant aux femmes et aux filles se trouvant dans des situations de vulnérabilité un abri sûr et la sécurité alimentaire ;
- Garantir l'accès sûr à l'eau et à l'assainissement dans les logements, les écoles, et sur les lieux de travail et la participation des femmes à la gestion collective de ces infrastructures, en veillant à ce que le temps dégagé pour les femmes et les filles soit utilisé pour des initiatives positives en faveur du développement ;
- Améliorer la collecte de données ventilées qui fournissent des informations permettant aux mesures positives de cibler les personnes qui en ont le plus besoin.

Nous lançons un appel pressant :

Les gouvernements doivent mettre en place, aux niveaux national, régional et international, des cadres d'action viables afin d'offrir à tous une protection sociale universelle et fondée sur les droits de la personne. Dans le cadre de l'objectif 1 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), il est demandé de mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et de faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.

Les gouvernements doivent reconnaître les accords existants et les mettre en œuvre. La sécurité sociale n'est pas un privilège mais un droit, comme l'indique l'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce droit a été réaffirmé dans la Recommandation sur les socles de protection sociale, adoptée à l'unanimité par les 184 membres de la Conférence internationale du Travail en 2012.

La protection sociale est un investissement dans le capital humain et, partant, dans le développement économique et social à long terme. Les systèmes et des socles de protection sociale adaptés au contexte national contribuent de manière notable à la réalisation des objectifs de développement durable concernant l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'à l'obtention de retombées positives sur la croissance économique, la cohésion sociale et le développement social.

Depuis des décennies, les États Membres concluent des accords et adoptent des résolutions garantissant aux femmes et aux filles l'accès à de nombreuses formes de protection sociale. Toutefois, pour beaucoup d'entre elles, la sécurité personnelle et familiale, l'accès à l'éducation, la sécurité économique, l'accès au logement sûr et la santé sont loin d'être une réalité. Il n'est plus acceptable qu'aucune mesure n'ait été prise, ou que les mesures prises soient appliquées lentement. Afin de réaliser les objectifs du Programme 2030, les gouvernements doivent immédiatement honorer les promesses qu'ils ont faites pour que personne ne soit laissé de côté.